

Réseau des émetteurs français

Union française des radioamateurs

Union sans but lucratif regroupant les radioamateurs, arrêté du 3/1/1994, reconnue d'utilité publique, décret du 29/11/1952
Section française de l'Union internationale des radioamateurs (I.A.R.U.)
Siège social : 32 rue de Suède, 37100 TOURS - Services administratifs : BP 7429 - 37074 TOURS CEDEX 2 - Tél : 02 47 41 88 73

Commission des concours

Patrick MAGNIN
F6HYE

Tours, le 13 mars 2004

Compte-rendu de la réunion de la Commission des Concours Tours, le 13 mars 2004

Membres présents : F5AGO, F5ITK, F5LBL, F6CTT, F6ETI, F6GIF, F6HYE, F6IIT

Absents excusés : F4CIB, F4DBD, F5AXP, F5CUA, F5LEN

Absent : F5QE

Invité : F6FWO

Destinataires : présents, absents, F5GZJ, F6BIG (DRU de liaison), Siège, Radio-REF

1. Renouveaulement du tiers sortant

- *Sortants* : F4CIB, F5LBL, F6HYE
- *Candidats* : les trois membres sortants se représentent. Au 13 mars 2004, la commission se compose donc des membres suivants : F4CIB, F5AGO, F5AXP, F5CUA, F5ITK, F5LBL, F5LEN, F5QE, F6CTT, F6ETI, F6GIF, F6HYE et F6IIT.

2. Nomination de l'animateur responsable

En l'absence de candidat pour ce poste, F6HYE accepte de continuer à animer la commission pour l'année 2004.

3. Rubrique Concours THF dans Radio REF

F4DBD ayant souhaité arrêter de s'en occuper, cette rubrique sera reprise par Franck, F4CIB à partir du mois de mai 2004. La commission remercie Frédérick pour son travail.

4. Point sur la correction des concours et la publication des résultats

Suite à un paramétrage trop restrictif du logiciel de contrôle, la correction du Championnat de France THF 2003 a été excessivement sévère. F6ETI se charge de reprendre les classements et de publier les résultats. Le but est de faire paraître le classement de l'OM complet avant l'AG de Cognac.

5. Coupes et diplômes

- *Diplômes* : Les diplômes 2002 ont été imprimés et acheminés au siège. Dès disponibilité des derniers résultats, ceux de 2003 le seront également pour être si possible distribués à l'AG de Cognac et via le service QSL.
- *Coupes* :
 - Quelques coupes de 2002 n'ont pas encore été réclamées, F5LBL fera une annonce dans la rubrique Concours HF

- Le tableau des récompenses 2003 sera terminé pour avril. Afin de simplifier le travail d'acheminement de celles-ci vers les récipiendaires, la commission décide de remplacer la plupart des coupes par des plaques. Les 5 coupes du Championnat de France (classement général OM complet et Coupe du REF) seront toujours distribuées sous cette forme. F5ITK, notre « responsable récompenses » se charge du travail d'approvisionnement et de transport vers Cognac ou Tours.

6. Participation de la Commission à l'AG 2004 (Cognac)

Certains membres de la Commission seront présents à cette assemblée générale et participeront donc à la remise des coupes le dimanche matin.

7. Championnat de France THF

Comme annoncé lors de notre dernière réunion, une consultation des OM a été lancée au sujet de l'évolution du règlement de ce concours. Un questionnaire a donc été publié dans Radio REF de décembre 2003 et sur la liste de diffusion list-concours@ref-union.org. Concernant le point 1, la répartition des bandes pendant le week-end, les OM avaient le choix entre plusieurs possibilités résumées comme suit :

- 1.1 maintien de la situation actuelle (144 MHz et micro-ondes le samedi, 432, 1200 et 2300 MHz le dimanche)
- 1.2 144, 1200 et 2300 MHz le samedi, 432 et micro-ondes le dimanche avec possibilité d'utiliser le 2m comme voie de service pour les hyper.
- 1.3 Retour au règlement de 2001 (144 MHz le samedi, 432 et au-dessus le dimanche) avec possibilité d'utiliser le 2m comme voie de service pour les hyper.
- 1.4 24h (14h/14h) toutes bandes confondues comme les autres concours multibandes.

86 OM ont répondu, 48 par courrier et 38 par email. Les réponses se répartissent de la façon suivante 11, 14, 40 et 35% respectivement pour les propositions 1, 2, 3 et 4.

La commission décide de retenir la solution 4 (24h toutes bandes). En effet, celle-ci permettra aux OM équipés uniquement de 144 MHz (cas notamment des F0) de trafiquer également le dimanche, et d'autre part elle est déjà largement éprouvée dans bon nombre de concours en France et en Europe.

Pour le point 2 concernant les multiplicateurs par bande, la grande majorité des réponses est en faveur du statu quo. Le règlement n'évoluera donc pas sur ce point précis.

Une part importante des réponses reçues (45) demandait le passage à six points par kilomètre pour les stations françaises et le respect de la puissance maximum autorisée. Pour le nombre de points par kilomètre, une simulation sera faite par F6ETI sur la base des logs de 2003 et 2004, discussion et décision en octobre. En ce qui concerne la puissance des émetteurs, la commission ne peut qu'encourager les participants à respecter les conditions de leur licence. Elle rappelle en outre qu'il est établi un classement fonction de la catégorie de puissance (A, B, et C) et que les limites de ces catégories doivent également être respectées.

8. Concours THF

Afin d'être en accord avec les propositions IARU, il est décidé d'inclure dans les règles communes à tous les concours THF : « Tout l'équipement de la station (émetteurs, antennes, récepteurs, etc...) doit être à l'intérieur d'un seul cercle de cinq cents mètres de diamètre. »

9. Cas d'un correcteur participant à un concours

Afin que les résultats ne puissent pas être mis en doute, les logs et le classement établi par un correcteur ayant participé à un concours seront soumis aux autres membres de la commission

Documents mis à jour :

Championnat de France HF

Championnat de France THF

DDFM 50MHz

Règles communes à tous les concours

Liste des membres

Prochaine réunion de la Commission le 9 octobre 2004 à 9h30 à Tours